



25-03-055 - Arrêté Municipal Temporaire
Réglementant le stationnement et la circulation – Route de Port la Roche
Villeneuve-en-Retz
Raccordement FT

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la pétition présentée par l'entreprise **OPERA-TP , 5 rue du Terte, CARQUEFOU-44470**

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation route de Port la Roche - Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus, de procéder à des travaux de pose de tuyau à compter du 21/04//2025.

ARRETE

- ARTICLE 1** *22 route de Port la Roche- à compter du 21/04/2025 et ce jusqu'à la fin des travaux*
La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront réglementés :
Le stationnement sera INTERDIT au droit du chantier,
La circulation sera ALTERNEE par feux tricolore
Le dépassement sera INTERDIT et la vitesse sera limitée à 30km/h
- ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par l'entreprise pétitionnaire.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis près le Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation de cet arrêté :

- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Le Pétitionnaire
- Les Services Techniques
- La Communauté de Communes
- La Police Municipale
- Les Archives administratives

Fait à Villeneuve en Retz,
Le 24/03/2025,
Maire de Villeneuve en Retz
Jean-Bernard FERRER

